

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Marc GRANET
Date de la convocation des conseillers	13 mai 2026
Date de l'affichage de la convocation	13 mai 2026



**PRÉSENTS :**

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Madame Maria ALVES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.,**

**POUVOIRS :**

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Sandrine CHAMBARETAUD  
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI  
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON  
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD  
Madame Priscillia BRACH donne pouvoir à Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

**OBJET : Exercice 2026 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour le Budget Principal**

Le Conseil Municipal,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment ses articles L.1617-1 à L.1617-5 et L.1612-12.
- Vu** la présentation de la demande en non-valeur n° 8018680233 déposée par monsieur le comptable des finances publiques de Meaux,
- Vu** le courrier, en date du 18 décembre 2025, de monsieur le comptable des finances publiques de Meaux faisant parvenir aux services de la commune un état de titres irrécouvrables, à admettre en créances en non-valeur,
- Vu** l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 11 mai 2026.

**Considérant** que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par monsieur le comptable des finances publiques de Meaux dans les délais réglementaires,  
**Considérant** qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et à la Commande Publique,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup>**

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présente demande en non-valeur n° 8018680233 déposée par Monsieur le Comptable des Finances Publiques de Meaux, détaillées ci-dessous, pour un montant global de 19 609.68 € sur le Budget principal.

<b>N°PIECE</b>	<b>ANNEE</b>	<b>NON-VALEUR en €</b>
T- 3544-1	2017	770.00
T-355-1	2016	6 266.88
T-42-1	2017	6 307.84
T-2354-1	2019	3 112.40
T-1626-1	2020	3 152.56
	<b>TOTAL</b>	<b>19 609.68 €</b>

**Article 2**

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Primitif 2026, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

**Article 3**

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute formalité nécessaire.

**Article 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs



29 pour dont 5 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous »)

6 abstentions dont 1 pouvoir (Unis pour Villeparisis et Tout devient Possible)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire	<b>Marc GRANET</b> Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
077-217705144-20260521-26\_12543-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026